

*Mécomptes publics,
François Ecalte*

En avril 2022, le taux d'inflation était, selon Eurostat, de 7,4 % en glissement annuel dans la zone euro, et de 5,4 % en France. Il est de plus en plus probable qu'il reste longtemps au-dessus de la cible de 2,0 % de la Banque centrale européenne. Il n'est pas certain que ce soit une bonne nouvelle pour les finances publiques.

Il est pourtant théoriquement plus facile de stabiliser ou réduire le ratio dette publique/ PIB quand l'inflation est plus forte. En effet, si le taux d'intérêt apparent de la dette (sa charge d'intérêts rapportée à son montant à la fin de l'année précédente) ne change pas, le déficit primaire (c'est-à-dire hors intérêts) qui permet de stabiliser la dette (le "déficit primaire stabilisant") est alors plus élevé. Il y a donc moins d'efforts à faire.

Schéma théorique

Mais ceci n'est vrai que si la croissance du prix du PIB (différence entre sa croissance en valeur et sa croissance en volume, qui résulte surtout de la hausse des salaires) est plus forte. Or ce n'est pas le cas lorsque l'inflation (hausse des prix à la consommation) augmente du fait des prix des produits importés, comme aujourd'hui pour une grande part. En effet, dans ce cas, seules les recettes de TVA s'accroissent du fait de l'inflation.

A lire également

Les outils classiques de lutte contre l'inflation ne suffisent plus

Surtout, ce schéma théorique n'est valable que si l'État ne prend aucune décision nouvelle concernant les dépenses publiques ou la fiscalité. Mais, si des mesures budgétaires coûteuses sont prises pour compenser les pertes de pouvoir d'achat des ménages, le déficit primaire effectif peut augmenter encore plus que le déficit primaire stabilisant et entraîner la dette publique encore plus haut.

Or le ministre de l'Économie a annoncé en mars que les mesures déjà votées pour compenser les pertes de pouvoir d'achat des ménages et aider les entreprises auraient un coût de 26 Mds€ en 2022. Leur prolongation jusqu'à la fin de l'année, qui devrait être inscrite dans la loi de finances rectificative prévue pour le début de l'été, augmentera très fortement ce coût, et il sera ensuite

politiquement très difficile de réduire l'ampleur de ces dispositifs. Dans ces conditions, il n'est pas du tout sûr que l'inflation contribue à réduire la dette à court terme.

"L'inflation entraîne une remontée des taux d'intérêt. Il en résultera une hausse, certes progressive, de la charge d'intérêts de la dette, et donc du déficit public. À moyen terme, il est donc encore plus probable que l'inflation contribue en fait à augmenter le rapport de la dette publique au PIB"

En outre, l'inflation entraîne une remontée des taux d'intérêt. C'est déjà le cas des taux à dix ans dans la zone euro, et ce sera bientôt le cas des taux à plus court terme pilotés par la Banque centrale européenne. Il en résultera une hausse, certes progressive, de la charge d'intérêts de la dette, et donc du déficit public. À moyen terme, il est donc encore plus probable que l'inflation contribue en fait à augmenter le rapport de la dette publique au PIB.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalte.

A lire également

Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalte

Publié le 25/05/2022

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /